



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit mai, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick VIGNAL, Maire.
Présents : Mmes, MM. Roger MALAMAIRE, Hugues MARTIN, Yvette BONNIFAY, Raymond BORIO, Denis MARTIN, Luc CHEVALIER, Annie GOUPIL, Bertrand STELZ, Aude ABIME, Raphaël URGU.
Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roger MALAMAIRE
Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Laury VIEL représentée par Aude ABIME
Absent : Romain LUCCI
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Y. BONNIFAY

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 14

RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL BUREAU DE POSTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment qui accueille le bureau de Poste d'Ampus appartient à la commune.

Le bail qui lie la commune d'Ampus et La Poste est arrivé à échéance le 31/12/2010 et se poursuit par tacite prolongation depuis le 01/01/2011. Il convient donc de renouveler ce bail.

Le Maire présente à cet effet un projet de bail commercial rédigé par la société Locaposte, filiale à 100% du groupe La Poste dédiée à la gestion des immeubles Locatifs.

Ce bail commercial pourra prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel de 915 € (loyer actuel) révisable annuellement selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement du bail commercial situé Place de la Mairie à Ampus à la société Locaposte,

APPROUVE le projet de bail commercial d'une durée de neuf années consécutives présenté,

DECIDE de fixer le montant initial du loyer à neuf cent quinze euros par an révisable annuellement selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le protocole de résiliation du bail en cours entre la Commune d'Ampus et La Poste,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Patrick VIGNAL

